

*Être vieux ne signifie pas être un sous citoyen.  
Être vieux c'est avoir la chance d'arriver à un grand  
âge qui implique reconnaissance et respect.*

Si dans cette période de notre vie nous sommes victimes d'une maladie ou d'un accident qui nous font perdre une partie de notre autonomie nous restons des citoyens à part entière.

## Ce que nous voulons - ce que nous dénonçons

Nous réclamons la création d'une **allocation universelle unique** qui finance l'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie quel que soit l'âge du citoyen concerné.

## Concernant les EHPAD

On ne choisit pas d'entrer en EHPAD, on y entre contraint par un problème de santé trop lourd à gérer à domicile. Mais la solidarité nationale n'est pas au rendez-vous ; les établissements sont sous-financés, et le coût restant à la charge de la personne âgée et de sa famille est exorbitant ! L'accompagnement des résidents n'est pas à la hauteur de leurs réels besoins. Nous dénonçons cette injustice aux côtés des personnels soignants et des responsables d'établissement.

## Concernant le domicile

La situation est aussi alarmante tant au niveau des financements que des aides à domicile laissant les proches désemparés quand la maladie évolue.

## Améliorer l'image de la vieillesse c'est faire acte de civisme

Il nous appartient à tous de défendre des valeurs humanistes et républicaines car c'est tous ensemble que nous ferons avancer cette grande cause nationale

*Viendra un jour où l'on mesurera le degré  
d'une civilisation au sort qu'elle réserve à ses vieux*

*Eric Fiat (philosophe)*

## La charte des droits des personnes âgées en perte d'autonomie

**Choix de vie** : toute personne garde la liberté de son mode de vie.

**Domicile et environnement** : le lieu de vie, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

**Une vie sociale et culturelle** : toute personne doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

**Présence et rôle des proches** : le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable.

**Patrimoine et revenus** : toute personne doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

**Valorisation de l'activité** : toute personne doit être encouragée à conserver des activités.

**Liberté de conscience, pratique religieuse, d'expression** : toute personne doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

**Préserver l'autonomie et prévenir** : la prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

**Droit aux soins** : toute personne doit avoir accès aux soins qui lui sont utiles.

**Qualification des intervenants** : les soins que requiert toute personne, doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

**Respect de la fin de vie** : soins et assistance doivent être procurés à la personne âgées en fin de vie et à sa famille.

**La recherche, une priorité et un devoir** : la recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

**Exercice des droits et protection juridique de la personne** : toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.



Membre fondateur de la **F.N.A.P.A.E.F.**  
Fédération Nationale  
des Associations et Amis  
des Personnes Agées  
Et de leurs Familles

[www.bve.bzh](http://www.bve.bzh)

**Une association à votre écoute pour assurer  
la reconnaissance et la dignité  
des personnes âgées**

*«Les hommes vieux vulnérables ont besoin  
de veilleurs de dignité, de personnes qui les  
assurent par leur regard qu'ils sont reconnus,  
quelles que puissent être les pertes de capacité  
ou de maîtrise.»*

*Eric Fiat (philosophe)*

## Nos objectifs

Assurer la reconnaissance et la dignité des personnes âgées en situation de perte d'autonomie et d'handicap par :

### L'ÉCOUTE



### LE DIALOGUE



### LA CONCERTATION

#### Avec

Les personnes âgées, les familles, les proches (amis, voisins, personnes de confiance), les professionnels, les pouvoirs publics, nos élus.

**Avancer tous ensemble** c'est passer d'une relation de méfiance à une relation de confiance; Soyons tous à la hauteur de cet enjeu, **regroupons-nous** pour **agir** et décidons ensemble d'être des

« **Veilleurs de dignité** »

## Associations et individuels rassemblons nous

### Ils ont besoin de vous



### comme nous avons besoin d'eux

*Laissez-nous votre message et nous vous rappellerons dès que nous en aurons pris connaissance, n'hésitez pas, nous sommes là pour vous : posez des questions, signalez de la maltraitance, de l'isolement, discutez...*

**Pour les particuliers, familles, amis, personnes âgées, professionnels, contacter l'association de votre département :**

Finistère : 06 31 11 98 54

Ille-et-Vilaine : 06 61 46 02 43

Morbihan : 06 81 48 07 78

**Pour une association souhaitant recueillir des informations pour nous rejoindre :**

Contactez le 06 61 46 02 43

Site internet : [www.bve.bzh](http://www.bve.bzh)

Adresse mail pour les particuliers :  
[contact@bve.bzh](mailto:contact@bve.bzh) ou [legall.joelle@wanadoo.fr](mailto:legall.joelle@wanadoo.fr)

Adresse mail pour les associations :  
[legall.joelle@wanadoo.fr](mailto:legall.joelle@wanadoo.fr)

## Bulletin d'adhésion

Année : \_ \_ \_ \_ \_

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

N° Tél fixe : .....

N° Tél portable : .....

E-mail : .....

Accompagnez-vous un parent ou un ami à domicile ?

Oui  Non

Accompagnez-vous un parent en établissement ?

Oui  Non

Si oui Lequel ? .....

.....

### Cotisation

Adhésion à l'une des associations BVE (29, 35, 56)

15 €  20 €  30 €  Don : .....€

Adhésion d'une association à la fédération BVE.bzh

Le montant de l'adhésion annuelle est de 40 euros  
(Sur demande de votre part un dossier d'adhésion vous sera remis)

**Bulletin à renvoyer et à adresser  
avec votre règlement à notre trésorier :**

**Gonzague DE POULPIQUET**  
11 bis rue Duplessis Grenedan - 29200 BREST  
[dpoulpiquet@gmail.com](mailto:dpoulpiquet@gmail.com)

*Vous recevrez un reçu fiscal en fin d'année*